



LES ENJEUX DE LA FORMATION

POURQUOI APPRENDRE A CONDUIRE ?

Au-delà du plaisir, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en toute sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés. Ils sont impliqués dans 25% des accidents mortels.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. Les facteurs humains sont en cause dans 90% des accidents [alcool, drogue, fatigue, vitesse, etc....].

L'objectif de la formation est donc d'amener tout conducteur débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Objectifs

1) L'évaluation :

L'évaluation est effectuée avant l'entrée en formation.

Elle a pour but de déterminer un nombre d'heures [prévisionnel] de formation à la conduite automobile.

Elle se déroule en situation de conduite à bord d'un véhicule auto-école.

Elle se décompose en 8 rubriques :

- Renseignements d'ordre général
- Expérience de la conduite
- Connaissance du véhicule
- Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Habileté
- Compréhension et mémoire
- Perception
- Émotivité

2) La formation théorique :

L'évaluation est effectuée avant l'entrée en formation.

Elle a pour but de déterminer un nombre d'heures [prévisionnel] de formation à la conduite automobile.

Elle se déroule en situation de conduite à bord d'un véhicule auto-école.

Les cours théoriques sont dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière et portent sur **les thématiques du code de la route** :

- La loi et la circulation
 - ▶ La signalisation horizontale et verticale
 - ▶ La vitesse....
- Le conducteur :
 - ▶ Vigilance à l'égard des autres usagers
 - ▶ Les distances de sécurité
 - ▶ Les limites du conducteur
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les effets de la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- Les précautions en prenant et en quittant le véhicule
- Les documents, les passagers, le chargement
- L'équipement de sécurité du véhicule
- La mécanique et la sécurité
- La route
- Les risques liés aux conditions météorologiques
- Les autres usagers :
 - Usagers vulnérables
- Les règles et l'environnement
- Les premiers secours

Un appui méthodologique sera également mis en place pour faciliter la compréhension d'une diapositive et d'une vidéo.

Modalités d'évaluation :

- Diagnostic
- Évaluations tout au long de la formation théorique
- Bilan individuel : échanges sur l'assiduité, la participation, les difficultés rencontrées et la progression, décision suite de parcours.
- Examen blanc
- Passage de l'examen théorique
- Suivi individuel suite au passage d'examen : décision modalités de suite de parcours.

La formation sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions :

- Les élèves reçus ne doivent pas dépasser les 5 fautes.
- L'examen se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant 30€.
- L'inscription se fait via le site internet.
- Le résultat est connu par mail dans la journée.

3] La formation pratique :

La formation pratique se déroule sur véhicule à boîte mécanique ou à boîte automatique et porte sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence et sous-compétence abordent les points suivants :

- Le pourquoi
- Le comment
- Les risques
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève
- Les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail, etc.
- L'auto évaluation

Modalités d'évaluation :

- Évaluations tout au long de la formation pratique
- Passage de l'examen
- Bilan individuel suite au passage d'examen : décision modalités de suite de parcours, si besoin.

L'épreuve pratique est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, le déroulement de l'épreuve est expliqué par l'inspecteur qui précise le contenu de l'épreuve :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous aidant de manière autonome, pendant une durée d'environ 5 mn
- Réaliser deux manœuvres différentes, dont une en marche arrière et une à son initiative
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité. La conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses.

Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Un total minimum de 20 points est requis pour un résultat favorable.

Le résultat est visible 48h après l'épreuve sur le site :

securite-routiere.gouv.fr, résultat permis de conduire.

Si le résultat est favorable, le document appelé CEPC est à imprimer et est valable 4 mois en attendant la réception du permis de conduire.

Document disponible :

Sur le site internet d'ALFA

association-alfa.com

Dans le classeur « A disposition des apprenants » dans la salle de code

N° Agrément AES : i 17 027 000 10

ALFA 9 Rue des Carreaux - BP 112 - 27201 VERNON CEDEX

Tél : 02.32.71.21.45 - E-mail : courriel@association-alfa.fr

SIRET : 339 210 924 000 33 - APE 9499 Z